

BOURSE AUX VETEMENTS DE PLAN-LES-OUATES

R E G L E M E N T

BUTS

- la Bourse aux vêtements a pour but d'offrir aux familles la possibilité d'acheter et de vendre des articles à bas prix.
La Bourse aux vêtements n'autorise pas l'achat d'articles dans un but lucratif ou commercial (revente).
- la Bourse aux vêtements se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement.

INSCRIPTIONS

- il est perçu Fr.10.-- de finance d'inscription ainsi que 10% sur les ventes.

NOUS ACCEPTONS

- un seul passage par jour avec 15 articles au maximum.
- le samedi la priorité est donnée aux clientes ne pouvant venir le mardi
- vêtements d'enfants de 0 à 16 ans.
- vêtements de dames.
- chaussures de marche, de football, patins à roulettes, rollers.
- livres, jeux, jouets (encombrants seulement aux ventes spéciales).

CES ARTICLES DOIVENT ABSOLUMENT ETRE PROPRES, EN BON ETAT ET REPASSES, CORRESPONDRE A LA SAISON EN COURS ET ETRE AU GOUT DU JOUR.

ARTICLES D'HIVER

- acceptés de septembre à fin décembre et repris sans faute AVANT la fin du mois de février (date précisée dans le planning).

ARTICLES D'ÉTÉ

- acceptés de janvier à fin mai et repris impérativement AVANT fin septembre (date précisée dans le planning).

EN JUIN

- le mois est réservé à la vente et seuls les livres et les jouets sont enregistrés.

NON ACCEPTES

- les sous-vêtements adultes et enfants, sauf bébé jusqu'à 18 mois.
- pyjamas, chemises de nuit, peignoirs au-dessus de 5 ans .
- maillots de bain et juste-au-corps au-dessus de 10 ans.
- chaussures adultes et enfants.
- les manteaux d'adultes ne seront acceptés que durant la vente spéciale d'hiver.

LA DUREE DU DEPOT EST DE 4 MOIS. A L'ECHEANCE, VOUS POUVEZ REPENDRE LES ARTICLES AYANT UNE VALEUR DE FR. 10.-- ET PLUS. LES INVENDUS SONT REMIS A DES ŒUVRES CARITATIVES.

MAMAN, SURVEILLEZ VOS ENFANTS !... Ils ne doivent pas jouer avec les jouets en vente (cornets déchirés, pièces égarées ...) ni manger dans les locaux de la bourse (vêtements tâchés de chocolat, pain ...)

NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE en cas de perte, de vol, de détérioration.

NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RECLAMATION ET AUCUN OBJET EN RETOUR.

TOUTE PERSONNE PRISE EN FLAGRANT DELIT DE VOL, DE CORRECTION DE PRIX OU DE TOUTE AUTRE ATTITUDE DEGRADANTE, FERA L'OBJET D'UNE PLAINTE AUPRES DE LA POLICE.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COMPREHENSION.

les bénévoles